EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 15 AVRIL 2021
N°28/2021

L'an deux mille vingt le jeudi **quinze avril 2021** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Isabelle GRENUT, Jean CASSINI, Elodie DOMINGUEZ, Lucie MORATILLE, Jean-Yves DOMALAIN, Patricia ASOU, Fabien GERVAIS-BRIAND, Cécile ABBAS, Jérôme CHEVALIER, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Sébastien TERRANOVA

Absent :
Fanny LABBESOULHE

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2021

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1613-1 et suivants et L2311-1 à L.2343-2
Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Claire DUFOUR ;
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal avec une abstention

Adopte : le budget primitif COMMUNE 2021 comme suit :

sections	Dépenses	Recettes
Investissement	1 008 733.71 €	1 008 734.24 €
Fonctionnement	1 323 081.50 €	1 635 028.44 €

Précise : que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 16 AVRIL 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne